

# **Armée de l'Air : création du « Commandement de l'espace »**

Ministère des Armées

---

# STRATÉGIE SPATIALE DE DÉFENSE



Rapport du groupe de travail « Espace »

2019

Depuis le 1er septembre 2019, l'armée de l'Air dispose du « Commandement de l'espace », dont le centre opérationnel est basé à Toulouse avec 220 personnes.

Annoncée le 25 juillet par la ministre des Armées Florence Parly, la création de ce centre vise à fédérer et coordonner tous les moyens du domaine spatial de défense, sous les ordres du chef d'Etat-major des armées et en lien avec le Centre de planification et de conduite des opérations. En outre, un campus spatial sera constitué autour du centre opérationnel avec un « Space Lab », laboratoire innovant du « spatial de défense », en collaboration avec la Direction générale de l'armement et le Centre national d'études spatiales. Enfin, une « Académie de l'espace » sera créée.

**Opérations spatiales militaires.** Selon le document « Stratégie spatiale de défense », rendu public en juillet 2019 par le ministère des Armées, l'espace exo-atmosphérique devient le cinquième domaine d'action après les milieux terrestre, maritime, aérien et cyber. Les opérations spatiales militaires (OSM) nécessitent des capacités spécifiques : segments sol, moyens de transmission et de contrôle, segments spatiaux, moyens d'exploitation et personnels qualifiés. La « connaissance de la situation spatiale » (sigle anglais SSA) complète et interprète les informations fournies par la surveillance et la trajectographie, obtenues partiellement en France par le système radar Graves, en vue d'élaborer une représentation de la situation dans l'espace. La SSA permet l'évaluation de la menace des systèmes spatiaux adverses sur les satellites français, le territoire national et les forces déployées ainsi que l'identification de l'origine étatique d'un acte illicite. Outre la prévention des risques de collision dans l'espace, elle assure la coordination en cas de brouillage involontaire. Les plateformes spatiales concourent aux fonctions interarmées : renseignement, surveillance et reconnaissance ; alerte avancée et suivi des lancements ; surveillance de l'environnement géographique, physique et humain ; communications ; positionnement, navigation et datation. En toute circonstance, les OSM visent à : conserver les libertés d'accès et d'action dans l'espace ; décourager et mettre en échec tout acteur tiers. Outre des capacités de résilience des moyens spatiaux et de défense dans l'espace, cela implique des mesures préventives sur les plans juridique, économique, médiatique et diplomatique.

**Communauté spatiale militaire alliée.** Les *Etats-Unis* jouent un rôle central en matière de SSA, car tous les opérateurs de satellites bénéficient de leur dispositif « Space Track » (suivi des objets spatiaux). L'*Allemagne* apporte une

complémentarité radar au satellite optique français CSO avec le système SARah, pour la reconnaissance, et au radar Graves avec le système Gestra, pour la veille-poursuite. Outre l'échange de données d'observations optique et radar, l'*Italie* participe aux programmes bilatéraux de satellites de télécommunications, militaire avec Sicral 2 et dual avec Athena-Fidus. Depuis 2016, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale pilote un dialogue avec le *Japon* pour la surveillance de l'espace. Partenaire stratégique de la France dans la zone indopacifique, l'*Australie* va développer son secteur spatial. Devenue elle aussi partenaire stratégique, l'*Inde* entretient une coopération historique dans le domaine des lanceurs spatiaux. L'*Union européenne* développe les programmes civils Galileo (positionnement et navigation) et Copernicus (observation de la terre), avec des volets « sécurité ».

## **Loïc Salmon**

Espace : nouveau théâtre des opérations militaires

Espace exo-atmosphérique : compétition stratégique`

Inde : industrie spatiale civile, mais de plus en plus militaire